

Agression sexuelle à Port-Gentil...

Il abuse d'elle sous la menace d'un couteau

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

A 22 ans seulement, Elie Bimbounza Ogoula a déjà maille à partir avec la justice. En effet, ce jeune Gabonais non scolarisé et sans emploi a été placé mardi dernier sous mandat de dépôt par un juge d'instruction du tribunal de Port-Gentil, qui le poursuit pour viol avec arme blanche et séquestration de sa victime.

Les faits, tels que rapportés par une source policière, indiquent que dans la nuit du 13 au 14 mars de l'année en cours, T.O.D., une Gabonaise de

25 ans, qui vient d'assister à l'anniversaire de sa sœur, à la cité Sogara, décide d'aller poursuivre la soirée ailleurs. Partent avec elle, H.C.M., celle qui vient de souffler ses 22 bougies, et une autre sœur. Chemin faisant, les trois jeunes femmes se dirigent dans un premier temps "Aux deux portes", un maquis situé au marché Moukala. Elles échouent ensuite à "Bouaké", un autre point chaud du quartier Matiti, où elles rencontrent Elie Bimbounza Ogoula, une connaissance aux deux sœurs de T.O.D. En fait, le jeune homme et T.O.D. habitent dans le même quartier, à Ntchengué, mais ne



Photo : Jean-Paulin ALLOGO

Après près de cinq mois de cavale, Elie Bimbounza Ogoula a finalement été rattrapé par la PJ.

s'étaient jamais encore rapprochés. Ce soir-là constitue donc une belle opportunité pour le garçon pour faire la connaissance de sa "voisine". Et

pendant que l'on discute de tout et de rien, la boisson coule aussi à flots... jusqu'à 4 heures du matin. A cette heure de la nuit, les trois sœurs, visible-

ment assommées par la fatigue, ne tiennent plus et veulent rentrer chez elles. Elie Bimbounza Ogoula saute alors sur l'occasion et propose de raccompagner T.O.D. chez elle. Ce que les deux autres sœurs ignorent, c'est qu'en acceptant une telle offre, elles viennent de mettre T.O.D. dans la gueule du loup. En effet, à mi-chemin, Bimbounza, sous la menace d'un couteau, entraîne sa victime dans une maison inachevée, où il va abuser d'elle à deux reprises. Et une fois son forfait commis, le délinquant, lui aussi, semble-t-il, terrassé par l'énorme quantité de alcool ingurgitée tout au

long de la soirée, se laisse surprendre par le sommeil. Et c'est précisément ce moment que la jeune femme, qui vient entretemps de réaliser sa mésaventure, met à profit pour se sauver. T.O.D. dépose ensuite plainte contre son agresseur présumé à la Police judiciaire (PJ). Mais entre-temps, se sachant désormais recherché après l'acte qu'il a commis, Elie Bimbounza Ogoula se fait rare à Ntchengué où il réside. Sa cavale aura donc duré près de cinq mois. Jusqu'à ce que mardi dernier, telle une mangue bien mûre, il tombe tout seul entre les mailles que la PJ avait érigées autour de lui.

...et à Cocobeach

Joseph-Marie Aubiang, suspecté de viol sur une mineure

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

IL pensait qu'il pouvait abuser, à sa guise, et surtout impunément, de la petite O. D., Nigériane de 10 ans. Mais Joseph-Marie Aubiang, car c'est bien de lui qu'il s'agit, l'aura cependant appris à ses dépens. Le Gabonais de 26 ans, sans emploi, célibataire et père de quatre enfants, a été arrêté, le samedi 23 juillet dernier, par les éléments de la brigade de gendarmerie de Cocobeach, le chef-lieu du département de la Noya.

Déferé devant le parquet de Libreville, hier à la première heure, le présumé violeur a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet.

Les faits se seraient déroulés dans la nuit du vendredi 22 juillet, aux environs de 20 heures, à Aba, l'un des quartiers de la commune de la petite cité balnéaire. O. D. vient d'être commissionnée par ses parents pour des emplettes chez le boutiquier du coin. Sauf que la gamine va mettre un temps fou pour revenir chez elle. Inquiets, les siens se mettent



Photo : L'Union

La brigade de gendarmerie de Cocobeach. Ce sont ses éléments qui ont procédé à l'arrestation de Jean-Marie Aubiang.

à sa recherche. Malheureusement, l'adolescente a

croisé, entre-temps, le chemin de Joseph-Marie Au-

biang, qui du reste n'est pas un inconnu pour elle. Celui-ci lui aurait fait la proposition de la suivre dans un petit logement transformé pour la circonstance en chambre de passe.

Les parents, en venant aux nouvelles auprès du boutiquier chez qui O. D. a été commissionnée, n'en reviennent pas de voir leur fille sortir avec un individu d'un endroit qui est loin d'être le local du commerçant. Pris de panique, Aubiang prend aussitôt la poudre d'escampette et se fond dans la pénombre. Les proches de la fillette, qui craignent le pire, décident de se rendre à la brigade de gendarmerie, dans le but de porter plainte. O.D. fera savoir aux pandores que c'est la troisième fois qu'elle aurait eu des rapports sexuels avec l'indélicat!

Après avoir obtenu le descriptif de Aubiang, les enquêteurs se mettent à sa recherche. Ils mettent surtout au point un subterfuge: « Il s'agissait pour les éléments de la brigade de faire croire au mis en cause que son témoignage est d'une grande importance dans le cadre d'une autre affaire. Lorsqu'il s'est présenté à l'unité, il a tout de suite été mis devant le fait accompli, car une plainte pesait contre lui pour viol », indique une source policière proche de ce dossier. A la faveur de l'audition, Joseph-Marie Aubiang aurait avoué les faits. On apprendra de l'intéressé lui-même, qu'il aurait, à maintes reprises, menacé la petite de lui causer du tort, au cas où l'envie lui venait de le dénoncer.

Non content d'être interpellé pour coups et blessures

Issa Amadou outrage publiquement les policiers

COE
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le mercredi 27 juillet dernier par la brigade spéciale de police judiciaire (BSPJ), pour avoir porté des coups sur D.M.K, Gabonais, et s'être servi de faux documents, en plus de ne pas posséder de carte de séjour, Issa Amadou, Camerounais de 56 ans, a été écroué hier à la maison d'arrêt de Libreville.

Le rapport d'enquête indique que les faits se seraient déroulés le lundi 25 juillet dernier, aux environs de 16 heures. D.M.K aurait accusé le mis en cause d'avoir l'intention d'accaparer toutes les parcelles situées entre les rails et la cité-Sétrag. Il affirme également avoir trouvé Issa Amadou en train de déposer des matériaux sur sa parcelle, objet de démarches administratives en cours en vue de son obtention définitive. Sur ces entrefaites, D.M.K



Photo : COE

Issa Amadou, le sujet camerounais.

rappelle donc à son interlocuteur que le terrain lui appartient. Mais Issa Amadou, avec une certaine indifférence aux propos qui lui sont adressés, poursuit tranquillement son activité. C'est alors qu'éclate une altercation entre les deux hommes. D.M.K déclare que son adversaire, qui tient un trousseau de clés dans sa main, lui aurait donné un coup sur le visage, fendant ainsi sa lèvre supérieure. Perdant l'équilibre, D.M.K se retrouve en-

suite à même le sol, se torturant de douleur.

Mais, Issa Amadou, non content d'en rester là, revient à la charge et assène un coup de pied sur sa victime, qui se retrouve finalement avec la chevillière gauche foulée. Craignant que son agresseur lui fasse plus de mal, D.M.K appelle à l'aide. Heureusement pour lui, quelques personnes de passage par là, alertées par ses cris de détresse, interviennent et les séparent. La victime est donc conduite au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), d'où elle sort avec 21 jours d'incapacité temporaire de travail.

A son retour des soins, D.M.K saisit le commissariat d'Owendo. Les agents de cette unité de police se rendent alors au domicile du Camerounais pour procéder à son interpellation. Mais contre toute attente, Issa, par ailleurs immigré clandestin, oppose une résistance farouche aux policiers. L'individu est tout de

même conduit manu militari au poste. Quelque temps après et alors que D.M.K peut se réjouir de retrouver pour un temps un peu de quiétude, il est surpris de voir Issa Amadou regagnant son domicile, malgré l'outrage exercé par ce dernier sur des dépositaires de l'autorité de l'Etat. Issa serait même allé proférer des menaces à D.M.K. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Sentant sa vie menacée, D.M.K saisit alors la BSPJ. Celle-ci, par le biais de la brigade-Sétrag d'Owendo, mettra finalement la main sur l'indélicat. Lors de la fouille effectuée sur le sujet camerounais, les gendarmes trouvent un récépissé de la carte nationale d'identité gabonaise, un acte de naissance établi au Cameroun et un faux jugement supplétif d'acte de naissance établi par la juridiction du deuxième degré de Libreville. Il n'en fallait pas plus pour qu'il soit incarcéré, hier, à "Sans-Famille".



LEBEK 2016